

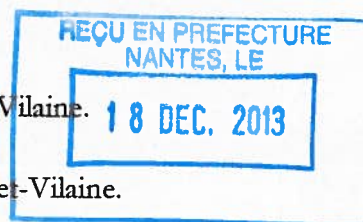
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 12 décembre 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 12 décembre 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.



ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

du jeudi 12 décembre 2013
à 9 H 30 à La Roche Bernard

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

18 DEC. 2013

4 – RESSOURCES :

Débat d'orientation budgétaire : exercice 2014

I - ORIENTATION GENERALES

Les participations statutaires, après une longue période de stabilité ont été revues à la baisse depuis 3 ans dans l'objectif de stabiliser celles-ci à 500 000 € par an dans les prochaines années. Rappelons que la participation de chaque Département a diminué de 814 000 € en 2009 à 600 000 € en 2012 puis 500 000 € en 2013 (soit près de 40% depuis 2009). Elles sont maintenues à 500 000 €, hypothèse prise en compte pour bâtir le budget 2013 puis les prochains exercices.

Le budget 2014 est calqué sur le niveau de dépense de 2013 en recherchant la baisse des charges de fonctionnement courantes. Il s'y ajoute des dépenses en hausse pour financer les actions sur le bassin dont le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et les actions en lien avec la révision du SAGE. Ces études peuvent inégalement (selon les programmes) affecter les prochains exercices. Il est à noter que ces programmes apparaissaient sur les derniers exercices avant l'année 2013 comme des dépenses d'investissement et que les subventions de l'Agence de l'eau en progression financent ces actions. Le niveau de financement des actions de ces programmes financent souvent à près de 80%.

Les recettes principales de fonctionnement sont désormais amenées par le budget de l'eau potable (entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), 1,9M€ en 2014, puis les apports des départements membres de l'IAV (1,5 M€) et d'autres subventions (Agence de l'eau, Régions...) qui sont en forte progression en 2014 (1,2 M€).

Concernant les investissements, le niveau moyen minimum dans le cadre des missions de base de l'IAV est estimé entre 1 à 2 M€ chaque année (sans prendre en compte les grands projets). Les recettes actuelles permettent et doivent les financer sans recourir à l'emprunt. Ce dernier est réservé aux nouveaux investissements (écluses, extension usine, feeders...). Les investissements courants sont principalement destinés aux équipements existants et doivent être autofinancés par la section de fonctionnement.

Concernant les grands projets, il convient de finaliser en 2014 une programmation financière pour définir les priorités, la durée et les sources de financement.

Pour le budget annexe de l'eau potable, « L'eau paye l'eau » est bien le principe qui s'applique à ce budget, mais il peut contribuer au budget principal pour financer des charges générales. Les recettes actuelles et le recours modéré à l'emprunt permettent d'envisager les investissements prévus et validés à ce jour. Une programmation financière a été validée au moment du vote du budget 2013 pour permettre de reporter un excédent croissant justifié par la programmation de gros projets. A ce stade des projets validés, on peut envisager un niveau minimum d'1 M€ en 2014 (2,3 M€ TTC inscrits), environ 2 M€ en 2015 puis cela atteindra jusqu'à 7 M€/an pour les années suivantes.

En cas d'une prise de décision de construire une deuxième écluse en 2014, ceci impacte le budget annexe mais encore davantage le budget principal. Il sera nécessaire d'adapter une programmation des investissements sur une longue durée pour diminuer l'impact financier et le recours à l'emprunt.

Concernant les grandes orientations pour cette année, en résumé, nous nous fixons les objectifs suivants :

- Sur le fonctionnement de notre EPTB
 - o Mise en œuvre du projet d'établissement (finalisation début 2015)
 - o Validation de la Programmation Prévisionnelle des investissements (PPI) (avant mi 2014)
 - o Réflexion et mise en œuvre d'une instance de travail des élus du bassin versant appelée « conférence des territoires » conformément au futur SAGE (fin 2014)
 - o Actions et supports de communication

- Sur nos grands ouvrages :
 - o Valider le projet de refonte de l'usine d'eau au 1^{er} trimestre 2014 et lancer les études réglementaires (sans oublier la mise à jour du périmètre de protection) pour un ordre de service travaux automne 2015
 - o Lancement de la mission de maîtrise d'ouvrage de la 3^{ème} tranche Férel-Rennes au 1^{er} trimestre 2014
 - o Finalisation et processus de validation du projet de 2^{ème} écluse au 1^{er} semestre 2014

- Sur les programmes du SAGE et du Bassin
 - o Mise en œuvre des actions du PAPI (2^{ème} année)
 - o Finalisation de la révision du SAGE 1^{er} semestre 2014
 - o Animation et actions liées au SAGE de 2003
 - o Lancement de la Gestion Intégrées des Zones côtières
 - o Animation de Natura 2000

II - LES POLITIQUES DE L'IAV ET LEUR EVOLUTION EN 2014

A) Moyens généraux et ressources humaines

En matière de moyens, l'objectif sera bien évidemment, par une gestion rigoureuse et contrôlée, de maintenir les charges au niveau de 2013, voire de réduire certains postes de dépenses comme les assurances, du fait des nouvelles modalités de gestion du Domaine Public Fluvial (DPF).

Il faudra toutefois inscrire au budget une masse salariale en hausse.

Les inscriptions de la masse salariale passent de 1 670 000€ en 2013 à 1 950 000€ en 2014. En dehors des augmentations du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'ajustement du régime indemnitaire (ou primes), l'impact est lié à la consolidation et à la disparition du budget annexe concession et au transfert de personnel du DPF entre la Région Bretagne et l'IAV. En réalité, la masse salariale sur les bases des effectifs de 2013 passe d'environ 1 590 000€ à 1 650 000€ en 2014 (soit 3.8% d'augmentation).

Quant aux charges financières, les intérêts de la dette baisseront de 11.55% par l'absence de mobilisation d'emprunt en 2013.

Les moyens de service seront maintenus à niveau par l'acquisition de micro-ordinateurs (8 000€) et d'un serveur (15 000€), la refonte des sites internet (20 000€) et le renouvellement du matériel de positionnement (20 000€).

Un véhicule actuellement en location sera également acquis pour 12 000 €.

En outre, le camion DAF jusqu'alors affecté à l'entretien du Domaine Public Fluvial sera cédé à la Région Bretagne.

Quant au patrimoine immobilier (logements de fonction du barrage d'Arzal, siège de la Roche Bernard...) il apparaît nécessaire de prévoir chaque année un crédit de 30 000€ pour le maintenir en bon état.

Toutefois, un effort plus important devra être fait en 2014, pour améliorer considérablement 3 logements du barrage, datant des années 70, et dont l'isolation et le chauffage devront être entièrement revus. En outre, des travaux de réaménagement du siège de la Roche Bernard et de son annexe devront être entrepris.

Après étude et programmation de ces travaux, une enveloppe supplémentaire sera proposée par décision modificative.

B) Le Domaine Public Fluvial (D.P.F)

Par délibération du 23 octobre 2013, le Conseil d'Administration a décidé de mettre fin, au 31 décembre 2013, à la convention portant concession de la voie navigable, passée avec la Région Bretagne le 3 décembre 1990, et de mettre en place, à partir de 2014, une nouvelle convention de partenariat définissant les modalités d'intervention sur le Domaine Public Fluvial (DPF) entre l'écluse de Mâlon et la limite avec la mer, et sur l'Oust aval, entre le barrage de la Potinais et la confluence avec la Vilaine.

L'objectif de ce partenariat est la valorisation économique, touristique et environnementale et sociale du DPF pour la Région Bretagne, et la gestion environnementale pour l'IAV.

Conséquences de cette nouvelle organisation, les équipes mixtes composées d'agents de la Région Bretagne et de l'IAV doivent être redéployées sur les missions de leurs employeurs.

Concrètement, deux barragistes de la Région vont rejoindre l'IAV et deux agents de rivière de l'IAV vont muter à la Région. En outre, le Conseil d'Administration a décidé la création d'un emploi de « Technicien Ouvrages » pour encadrer les équipes d'exploitation. Ces mouvements de personnel vont représenter un surcoût de masse salariale d'environ 70 000 € par an.

L'année 2014 sera vraisemblablement la dernière du budget annexe « Concession » avant sa clôture. Il reprendra les recettes encore dues à l'IAV par la Région Bretagne, à savoir en investissement une subvention pour une étude « loi sur l'eau » (2 000€) et le FCTVA 2010 à 2012 (29 000€).

En fonctionnement, sera inscrit le versement de la participation due pour 2013 (80 000€).

Les dépenses, qui seront inscrites pour l'équilibre des sections, ne seront pas réalisées.

C) Les ouvrages

Cette année encore, l'essentiel des crédits à inscrire concernera le barrage d'Arzal. La révision vingtennale des portes de l'écluse, dont les travaux ont démarré en octobre 2013, se poursuivra sur le 1^{er} trimestre 2014 (les crédits ont été engagés en 2013).

La révision vingtennale des vannes du barrage démarrera dans la foulée, avec l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre (pour un montant estimé à 100 000 €). Les travaux s'étaleront de 2015 à 2020. A noter que nous profiterons de la mission de maîtrise d'œuvre pour étudier la faisabilité et l'incidence financière du rehaussement du seuil haut des vannes, dans le but d'anticiper autant que possible les conséquences prévisibles du changement climatique.

Concernant le projet de nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'Arzal, l'année 2013 a été consacrée à la finalisation des études préliminaires et d'avant-projet (nous avons pu profiter pour cela de crédits Européens via le projet Drop – ce point est développé plus en détail dans le chapitre « eau potable »). Ce projet reste une priorité pour répondre aux problématiques des différents usages, qu'ils soient liés à l'estuaire, à la navigation ou à la production d'eau potable. La question de son financement est cependant toujours posée, ainsi que celle de son inscription dans la programmation des investissements de l'IAV. Ces aspects doivent être débattus début 2014. Dans l'attente d'engagements plus précis de nos partenaires financiers, aucun nouveau crédit n'est proposé sur ce projet pour l'instant.

Par ailleurs, comme chaque année, différents travaux d'amélioration sont prévus sur les ouvrages et navires et stations de mesure, pour un total de 75 000 € : rénovation du tableau basse tension de la passe à poisson (10 000 €), remplacement de la chaudière du barrage (12 000 €), remplacement de l'interphone d'accès à l'espace technique du barrage (6 000 €), remplacement de la porte d'entrée de la tour du barrage (2 000 €), acquisition de licences pour la télégestion du barrage, divers travaux de sécurisation au pont de Cran (30 000 €), amélioration des stations (15 000 €).

Une démarche sera menée pour étudier les services et l'information aux usagers autour de l'écluse actuelle. Des prestations d'experts pourraient être sollicitées (à prévoir environ 10 000€ de crédits)

Les dépenses de fonctionnement (fournitures, petits équipements, matériels divers, eau et assainissement, énergie/électricité, etc...) sont provisionnées à hauteur de 300 000 € pour l'année 2014 (180 000 € pour le barrage d'Arzal, 20 000 € pour le pont de Cran, 34 000 € pour la station de pompage de l'Isac, 6 000 € pour la station de pompage du Trévelo, 40 000 € pour les navires et 20 000 € pour les réseaux).

D) Les inondations

Notre reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) nous donne une légitimité pour élaborer une politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Vilaine. Dans ce schéma, l'Institution agit à la fois comme opérateur local (pour les actions réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage) et comme coordinateur (garant de la cohérence d'ensemble des actions menées sur le bassin).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dresse le cadre des politiques à mener, et le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en est la déclinaison opérationnelle. Le PAPI Vilaine, signé le 26 novembre 2012, couvre la période 2012 – 2018. La Commission Locale de l'Eau (CLE) en est l'instance de pilotage, ce qui garantit la cohérence avec les dispositions du SAGE. Elle est coprésidée, aux côtés du Président de la CLE, dans ce rôle par le Préfet de Région et le Président de l'IAV. Il est prévu qu'une CLE annuelle soit consacrée spécifiquement au PAPI, celle de 2013 étant programmée le 11 décembre.

La programmation de nos actions « inondations » découle donc directement du PAPI. L'année 2014 verra la finalisation de l'étude de requalification de la zone portuaire de Redon (crédits engagés en 2013), et le démarrage de nouvelles actions pour un montant global de 160 000 € : pose d'une nouvelle série de repères de crue sur la Vilaine amont (6 000 €), réalisation de supports de sensibilisation à destination des élus (4 000 €), démarches pilotes de réduction de la vulnérabilité d'habitats et équipements publics situés en zone inondable (réalisation d'une plaquette et d'un diagnostic, 14 000 €), réalisation de supports numériques de sensibilisation aux inondations (52 000 €), réalisation d'une étude de fonctionnement du barrage d'Arzal intégrant les perspectives d'élévation du niveau de la mer (84 000 €). Signalons que cette dernière action, cruciale pour anticiper l'impact prévisible du changement climatique sur la gestion du barrage, reposera en partie sur une série de simulations hydrauliques réalisées en régie à l'aide du modèle appartenant à l'Institution. Toutes ces actions sont inscrites au budget de fonctionnement, sauf l'étude de submersion du barrage en investissement.

Au vu de la durée du PAPI, une évaluation est programmée à mi-parcours, soit fin 2015. Elle permettra de faire un bilan intermédiaire et d'envisager le cas échéant une adaptation du plan d'actions.

E) Les Milieux naturels

Les principales dépenses en termes d'étude sont celles liées au projet Européen Wow, qui se concentre sur le secteur des marais de Redon, et les études concernant la gestion intégrée des zones côtières en estuaire. Les priorités pour 2014 seront l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre du SAGE, avec plusieurs actions ciblant l'accompagnement des techniciens et l'information des élus. La mise en œuvre du SAGE se traduira par la poursuite du travail sur l'inventaire des cours d'eaux, les zones humides, les pesticides. Les autres travaux récurrents sur le suivi des migrateurs ou la bathymétrie de l'estuaire seront également réalisés.

Les Marais de Vilaine

Les moyens en fonctionnement et en investissement seront très réduits et limités à l'animation du site Natura 2000 (16 000 €) et quelques petites études complémentaires. Cette action est complétée dans le cadre du projet InterReg WOW, un travail sera mené sur la valeur agro écologique des prairies en zones humides. Les secteurs tests seront les marais du Trévelo et ceux de l'Isac. Près de 37 000 € seront inscrits pour l'ensemble du projet WOW, financés à 80% par l'Europe et l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, le projet Interreg DROP (voir le point « Eau potable ») contribue à une gestion prévisionnelle plus fine des niveaux du plan d'eau d'Arzal et donc à une meilleure gestion des marais.

La Jussie et autres espèces envahissantes.

Dans le cadre de la réorganisation de nos actions sur le DPF avec la Région Bretagne, les chantiers d'arrachage ne seront plus assurés, sauf besoins ponctuels sur le bief pour des raisons de maintien de la biodiversité.

En 2013, il a été mis fin aux campagnes de télédétection et en 2014, il n'y a plus d'inscriptions de dépenses. Dans le cadre du programme Interreg WOW, il sera mené des actions sur la communication sur les espèces (1 000 €) et sur les méthodes de gestion (10 000 €). C'est deux actions sont financées à 80% par les subventions Agence de l'Eau et l'Europe.

L'inventaire des cours d'eau

C'est une action initiée en 2007 pour répondre aux préconisations du SAGE. En 2012, cette action a été relancée par la réalisation de deux inventaires, l'un conduit en régie, l'autre confié à un prestataire extérieur. Par ailleurs, une étude de la disponibilité et de la qualité des inventaires par commune a été réalisée en 2013. Le bilan de ce test a orienté le mode de réalisation des inventaires. Ces éléments ont débouché sur un programme d'inventaires proposés en 2014 et sur les prochaines années qui a été présenté et approuvé lors du dernier Conseil d'Administration. Trois inventaires seront réalisés en régie et deux seront confiés à des prestataires pour une prévision de dépense totale de 110000 € financé à 80%.

Pour assurer la qualité des inventaires et consolider la compétence, il est proposé un recrutement contractuel pour réaliser les inventaires en régie (voir rapport)

L'Estuaire

La modélisation hydro-sédimentaire de l'estuaire est maintenant opérationnelle, et les résultats de ce travail complexe sont particulièrement utiles pour éclairer les décisions quant aux actions éventuelles sur l'estuaire. Des utilisations ponctuelles du modèle, et surtout la réalisation d'outils de communication présentant les résultats acquis sont proposés pour 21 000 €.

La poursuite de l'animation du Comité d'estuaire, qui est une instance de concertation particulièrement importante pour la mise en œuvre de nos actions, est répertoriée à côté des crédits généraux d'animation de la CLE.

Pour poursuivre et élargir ces travaux du Comité d'Estuaire, il apparaît souhaitable de construire avec l'ensemble des acteurs un projet de gestion intégrée de ce domaine (coût : 85 000 €). Ce travail s'inscrit dans la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) initiée et subventionnée par la Région Bretagne. Les crédits nécessaires à la réalisation de la première phase de ce travail (diagnostic) sont proposés. Une analyse des flux bactériens dans l'estuaire sera également menée pour servir à la fois à la préparation de la GIZC (32 000 €) et aux travaux généraux de connaissance de l'estuaire (47 200 €).

Le désenvasement ponctuel à l'aide du rotodévaseur sera poursuivi. Des crédits d'entretien et de maintenance sont proposés. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral autorisant ces dragages, des analyses chimiques et sanitaires des coquillages sont à prévoir.

Au total, ce sont plus de 250 000 € de crédits qui sont proposés pour l'ensemble de ces actions sur l'estuaire.

Les Poissons migrateurs

La politique de restauration des poissons migrateurs sur le bassin s'est construite autour du suivi de la passe du barrage d'Arzal, mais s'est progressivement étendue à l'ensemble du bassin. La mise à disposition de notre expertise, de nos données et logiciels nous confère une reconnaissance nationale et européenne. En retour, ces missions bénéficient d'un excellent taux de financement extérieur.

Le suivi général des poissons migrateurs sur le site du barrage est la première pièce du dispositif. Les comptages sur les passes sont complétés depuis l'an dernier par un suivi par une caméra acoustique de la dévalaison de l'anguille adulte et son aspect scientifique (comptage, enregistrements vidéo, enrichissement des bases de données, modélisation ...) permettant de suivre les migrations de poissons (37 000€).

Des actions et études sont également réalisées sur le bassin de la Vilaine (gestion de l'anguille sur la Vilaine et en Bretagne 57 000 € et étude de la migration d'avalaison de l'anguille argentée 46 000 €). Elles seront réalisées à budget constant par rapport à l'exercice 2013 et financées à 80% par l'Agence de l'Eau et la Région Bretagne.

F) Le soutien aux syndicats de bassin

Comme décrit l'an dernier, le travail avec les syndicats de bassin continue à se renforcer, en particulier en lien avec la révision du SAGE Vilaine. La contractualisation avec les Régions, l'organisation du réseau des techniciens et des journées d'échanges techniques, la mise en place de la formation des nouveaux élus témoignent de l'importance de cette action. Un réseau des techniciens "Vilaine" s'est affirmé progressivement. Des nouveaux outils comme la base de données « obstacles », le logiciel de suivi des Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques (CTMA), les interfaces cartographiques, le site internet viennent aider ce travail de mutualisation et de conseil.

Dans ce cadre, on soulignera l'importance des moyens d'information géographique mis en communs; la mission de l'équipe de géomatique est particulièrement importante aux côtés des deux techniciens de l'assistance aux syndicats de bassin. En 2014, seront réalisées une base de fiabilisation des zones humides sous logiciel Gwern (22 000 €), outil de suivi de base de données CTMA et géoportail (30 000 €) ainsi que des formations pour l'utilisation du SIG (4 000 €).

Côté budget de fonctionnement, la masse salariale et les coûts d'animation représentent 53 200 €. Les actions décrites dans le rapport sont principalement axées sur les formations (zone humides, nouveaux élus en 2014, têtes de bassin) et sur l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau (voir rapport) pour un montant de 245 000 € financées à 80% par l'Agence de L'Eau, Les Régions et le Conseil Général des Côtes d'Armor.

G) Le SAGE et sa révision

Pratiquement toute l'équipe de l'IAV s'est mobilisée afin que ce prochain SAGE exprime un véritable projet de bassin porté par notre établissement. Au-delà de l'intérêt technique évident de cette démarche, la motivation de l'équipe s'est renforcée par cette approche très transversale de nos actions. L'année 2013 a été l'année de la fin de rédaction du SAGE et de la mise en œuvre des différentes procédures de consultation du Comité de Bassin, des Collectivités et du public. Les priorités pour 2014 seront l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre du SAGE, avec plusieurs actions ciblant l'accompagnement des techniciens et l'information des élus. La mise en œuvre du SAGE se traduira par la poursuite du travail sur l'inventaire des cours d'eaux, les zones humides, les pesticides comme déjà évoqué dans les parties précédentes.

Les dépenses sont essentiellement liées aux postes d'animation et de portage du SAGE (294 000 €) et les frais d'enquête publique et de publication (219 000€). Ces dépenses sont financées à près de 80% et en grande partie par l'Agence de l'Eau.

H) Production d'eau potable Usine

Le service de production d'eau potable est géré budgétairement de façon indépendante. Au démarrage du service, entre les années 1970 et 1980, les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, nous ont permis de dégager avec le temps des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la région.

Notons au passage que grâce à notre « unité de caisse » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Il est aussi utile de rappeler que le budget de l'eau potable participe, à hauteur de 50 %, à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage, couvre également la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...) et participe pour 50% à la masse salariale, aux frais généraux et aux amortissements du barrage depuis 2012.

Nous évoquerons en premier lieu la restructuration de la filière de traitement de l'usine de Férel (démarrée en juillet 2012). La mission de maîtrise d'œuvre se poursuit : la finalisation de l'avant-projet est prévue pour début 2014. Le programme de travaux sera soumis pour validation au Conseil d'Administration au printemps, et sous réserve d'approbation, les phases suivantes (dossiers réglementaires, consultation des entreprises, choix du coordonnateur SPS) seront engagées au deuxième semestre, pour un montant de 560 000 €. Rappelons qu'au vu des conclusions des études préliminaires, le Conseil a validé en 2013 la proposition de ne pas augmenter la capacité de production de l'usine, ainsi que les grands principes de la filière à mettre en œuvre (double étage décantation-réacteur à charbon en poudre en amont des filtres à sable, désinfection « multi-barrières » ozone/UV/chlore, maillage hydraulique des files, bêche de contact pour la désinfection et la neutralisation finales). De plus, étant donné l'importance du programme, il est proposé pour sécuriser le futur marché de travaux vis-à-vis des risques de contentieux (en phase de consultation comme en phase de réalisation), d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aspects juridiques (60 000 €).

Toujours sur l'usine de Férel, des travaux hydrauliques conséquents sont prévus en 2014 (1 000 000 €). Il s'agit d'un programme de sécurisation des canalisations de reprise des eaux traitées, qui permettra en outre de libérer des emprises nécessaires aux futurs travaux sur la filière. Cette opération ponctuelle peut être déconnectée de la réalisation de la filière proprement dite.

Enfin dernières opérations prévues sur l'usine en 2014 : la mise en place d'un gardiennage 24h/24 et d'un système de badges à l'entrée, pour des montants respectifs de 180 000 €/an et 60 000 €. Ces opérations, validées par le Conseil en octobre 2013, font suite à une demande de la Préfecture liée au classement de l'usine comme Point d'Importance Vitale.

En parallèle, la révision du périmètre de protection du captage de l'usine entrera en 2014 dans sa phase active avec des dépenses de fonctionnement liées à la réalisation d'une étude préliminaire à la procédure de révision proprement dite (36 000 €) et les honoraires de l'hydrogéologue agréé (18 000 €).

Sur les feeders, après la mise en service en 2013 de la deuxième tranche de Férel-Rennes, l'année 2014 permettra de démarrer la 3^{ème} et dernière tranche de cette opération emblématique de sécurisation de l'alimentation en eau potable des départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan. La consultation pour la

mission de maîtrise d'œuvre est en effet en cours, et le marché correspondant devrait être attribué en février prochain. Rappelons que la Conseil d'Administration a validé le 23 octobre 2013 le principe d'un pilotage global de cette 3^{ème} tranche par le SMG35, qui agira comme mandataire de l'IAV pour la partie du projet réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution. La convention de mandat sera signée en début d'année prochaine. Les crédits inscrits en 2014 sont de 100 000 €, correspondant à la quote-part de l'IAV pour les études préliminaires et d'avant-projet.

Deux autres opérations sont programmées en 2014 sur les canalisations de transport : d'une part, un dévoiement ponctuel (environ 200 mètres) du feeder 56 dans la zone d'activité du Pentaparc à Theix, pour permettre l'installation de bâtiments industriels (240 000 €, travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV mais financièrement pris en charge par Vannes Agglomération). D'autre part, en dépense de fonctionnement, une campagne de géolocalisation des feeders les plus anciens, visant à mettre à jour des plans masse et des profils en long parfois approximatifs (100 000 €).

Sur les châteaux d'eau, des travaux de mise aux normes des ascenseurs sont en cours (opération engagée en 2013). Sont programmées en 2014 les études de mise aux normes des parafoudres : analyse du risque foudre et étude technique (24 000 €, études initialement programmées en 2013 mais décalées après la réception des travaux sur les ascenseurs). Les travaux correspondants sont envisagés à partir de 2015.

Le programme Européen InterReg « DROP » se poursuit. Il intègre les études préliminaires et d'avant-projet de la nouvelle écluse anti-salinité au barrage d'Arzal (dépenses engagées en 2013 comme évoqué dans le chapitre « ouvrages »), le développement d'un modèle de prévision pouvant servir d'outil d'aide à la décision pour la gestion du bief d'Arzal en étiage (thèse autofinancée par l'Irstea), ainsi que la participation ponctuelle de l'IAV à un projet de recherche sur le thème « étiage et gouvernance ». Des dépenses de fonctionnement sont à prévoir en 2014 pour des déplacements et frais divers (3 000 €), ainsi que pour la réalisation de plaquettes de communication (3 000 €).

Enfin des crédits ont été provisionnés pour des travaux de mise en sécurité de la station d'alerte du pont de Cran, mise en service en 2013 (36 000 €).

Au total les crédits prévus en 2014 sur le budget eau potable s'élèvent à 2 300 000 € pour la section d'investissements et 420 000 € pour la section de fonctionnement.

Compte tenu des excédents reportés et des travaux à venir, et conformément à l'article L-2224-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget annexe « eau potable » sera votée en excédent.

Conclusions

Comme en 2013, le budget 2014 sera équilibré grâce à une gestion serrée des dépenses et un niveau d'investissement modéré.

Des économies sur les frais de structures, la stabilisation de la masse salariale «du personnel permanent » et le transfert des missions exercées sur le DPF vers la Région Bretagne (à l'exception du transfert de personnel lié au DPF) permettent de compenser les baisses de recettes passées pour mener les actions sur le bassin avec des moyens stabilisés. Pour les prochains exercices, il sera nécessaire de continuer ces efforts pour limiter nos dépenses afin d'assurer les missions dans un contexte de stabilisation de nos recettes.

La révision du SAGE étant dans sa dernière phase, les énergies vont pouvoir se mobiliser pour réaliser des actions permettant de solliciter plus de subventions et contribuer à l'équilibre du budget général. L'année 2014 sera ainsi caractérisée par un financement plus important des partenaires extérieurs. Ceci est en partie lié à une optimisation des actions avec une complémentarité des financeurs et à une majoration de l'aide de l'Agence de l'Eau sur les SAGE dans son dixième programme.

La baisse du poids de la dette et la diminution des dotations aux amortissements libèrent des possibilités d'engager de nouveaux investissements dans les années à venir.

Concernant le budget de l'eau potable, des excédents importants sont générés dans un contexte de faibles investissements mais permettent ainsi d'amorcer sans difficulté le programme de rénovation et de fiabilisation de la production d'eau potable ainsi que les travaux de la troisième tranche Férel-Rennes.

L'année 2014 permettra de prendre des décisions sur les projets de la deuxième écluse et de la zone industrielle à la confluence Oust-Vilaine. Ces projets, ainsi que leur financement, seront certainement à étudier dès le premier semestre. Il en découlera une programmation pluriannuelle d'investissement avec la difficulté de mener de front ces gros projets tout en limitant le recours à l'emprunt par un lissage des dépenses sur plusieurs années. Des réserves sont à constituer et à préserver pendant les exercices 2013-2014 (caractérisés par un investissement faible) permettant d'aborder les exercices 2015-2020 potentiellement porteurs de gros projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions présentées pour élaborer les budgets de l'Institution pour l'exercice 2014.

Pour extrait conforme

Le Président


Jean-François GUERIN

